

FICHE DE POSTE / 2019-167859

Tous les postes du ministère de la culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur/euse handicapé/e

Intitulé du poste : (H/F) Directeur-trice du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP)	Catégorie statutaire / Corps : Encadrement supérieur Ouvert aux titulaires et aux contractuels Poste rémunéré sur le budget de l'établissement
--	--

Domaine(s) Fonctionnel(s) : Élaboration et pilotage des politiques publiques

Emploi(s) Type : Responsable d'un opérateur de l'Etat (EPA) - EPP10

Localisation administrative et géographique / Affectation :

Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris
209, avenue Jean Jaurès 75019 Paris

Missions et activités principales :

Le directeur/la directrice du CNSMDP pilote la conception et la mise en œuvre de la politique de l'établissement dans le cadre des orientations fixées par la lettre de mission qui lui est adressée par le ministre. Il ou elle assure la direction exécutive de l'établissement et le représente vis-à-vis de l'ensemble de ses interlocuteurs et dans tous les actes de la vie civile.

Dans ce cadre, le directeur/la directrice aura plus particulièrement pour mission de :

- définir et piloter le projet pédagogique et culturel de l'établissement en s'appuyant sur ses acquis ;
- assurer l'excellence de l'offre pédagogique et l'insertion professionnelle des diplômés afin de se conformer à la position du CNSMDP comme l'un des principaux établissements d'enseignement supérieur de création à l'international ;
- finaliser l'intégration des enseignements et des diplômes dans le schéma européen licence-master-doctorat et poursuivre la mise en réseau avec les autres établissements d'enseignement supérieur culture en France et à l'international ;
- consolider la place des études chorégraphiques au sein de l'établissement et poursuivre la mise en œuvre de l'offre de second cycle d'enseignement supérieur en danse ;
- conforter la place de la recherche et de l'innovation dans l'offre pédagogique de l'établissement ;
- structurer la formation à la médiation ;
- poursuivre l'ouverture pédagogique, artistique et culturelle du Conservatoire sur son environnement externe par la mise en œuvre d'une politique de programmation en son sein et hors-les-murs dans le cadre de partenariats
- accroître le rayonnement international de l'établissement ;
- assurer la bonne gestion de l'établissement, dans un contexte budgétaire contraint, en développant ses ressources propres et en maintenant un dialogue social de qualité ;
- poursuivre les chantiers de rénovation du bâtiment entrepris et de modernisation notamment dans le domaine du numérique ;
- développer les complémentarités entre les disciplines musicales et chorégraphiques ;
- porter une attention particulière à la prévention et à la prise en compte des sujets d'égalité, de diversité, de violences morales, sexuelles ou sexistes ainsi que de développement durable.

Compétences principales mises en œuvre : (cotés sur 4 niveaux initié – pratique – maîtrise - expert)**Compétences techniques :**

- Expertise des enjeux de l'enseignement supérieur artistique français et européen
- Expertise du secteur de la musique et de la danse
- Connaissance ou expérience des règles de fonctionnement d'un établissement public
- Dialogue social

Savoir-faire

- Manager confirmé
- Travail en réseau
- Négociation et diplomatie
- Communication publique
- Capacités d'analyse et de synthèse

Savoir-être (compétences comportementales)

- Sens de l'innovation et créativité
- Sens de l'organisation et rigueur
- Relations avec de multiples institutions et partenaires

Environnement professionnel :

Le conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris est un établissement d'enseignement supérieur au sens de l'article L.759-1 du code de l'éducation. Les missions et organisation actuelles du Conservatoire de Paris sont fixées par le décret n°2009-201 du 18 février 2009 portant statut des conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse de Paris et de Lyon.

Le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris est chargé de dispenser un enseignement de haut niveau spécialisé dans les domaines de la musique, de la danse et des nouvelles technologies du son, au titre de la formation initiale ou de la formation continue. Cet enseignement a pour objet l'acquisition des connaissances théoriques et la maîtrise pratique nécessaires à l'exercice de ces arts ou profession ainsi qu'à leur enseignement et à leur médiation.

Le conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris est un établissement public national à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministre chargé de la culture. Son budget de fonctionnement annuel est de 27,2 millions d'euros. Il accueille environ 1 260 étudiants dont 19 % d'étudiants étrangers. Il emploie 561 personnes (443 équivalents temps plein travaillé), dont 389 enseignants.

Mêlant connaissances théoriques et maîtrise pratique de très haut niveau, les enseignements qu'il dispense s'inscrivent dans le schéma européen Licence Master Doctorat, en lien avec l'Université Paris IV-Sorbonne. Il est partenaire du programme SACRe mis en œuvre sous l'égide de l'Université Paris – Sciences et Lettres (PSL).

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :

Prise de fonction souhaitée au 1^{er} août 2019

Nomination par arrêté pour une période de trois ans renouvelable deux fois.

Poste à haute responsabilité impliquant une très grande disponibilité.

Profil du candidat recherché

Le ou la futur(e) directeur(rice) devra poursuivre l'ambition portée par le Conservatoire : être l'un des tous premiers établissements d'enseignement supérieur de la création en France et à l'international.

Doté(e) de fortes aptitudes relationnelles et au management, la personne candidate est reconnue pour son dynamisme et sa capacité à mobiliser des équipes. Professionnel(le) confirmé(e) dans le domaine de la danse ou de la musique, ayant une connaissance approfondie des enjeux de l'enseignement supérieur artistique français et européen, et une expérience significative à la tête d'une institution ou d'une administration culturelle, ou d'une structure d'enseignement artistique, dans le domaine de la danse ou de la musique.

Francophone, Anglais courant.

Qui contacter ?

Les informations peuvent être obtenues auprès de Madame Sylviane Tarsot-Gillery.

- Les candidatures – lettres de motivation et CV précisant vos coordonnées complètes - sont à adresser à :
- Mme Sylviane Tarsot-Gillery, directrice générale de la création artistique au Ministère de la Culture, 62 rue Beaubourg 75 003 Paris
 - Mme Sandra Lagumina, Présidente du conseil d'administration du CNSMD de Paris, MERIDIAM, Chief operative officer asset management - 4 Place de l'Opéra 75002 Paris

Date de mise à jour de la fiche de poste : 07:02: 2019

Les candidatures seront examinées par un comité de sélection. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens.

« Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement. »